

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

**Débat d'orientations budgétaires 2019
Séance du 8 mars 2019**

Motion déposée par le Groupe de la Majorité départementale

**« GRAND DÉBAT NATIONAL
CONTRIBUTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE »**

Les mouvements sociaux et revendications exprimés depuis plusieurs semaines témoignent de la volonté légitime des habitants des territoires ruraux de ne pas être considérés comme des citoyens de seconde zone par un Etat et une technostructure coupés des réalités de terrain.

Depuis des années, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne est à la pointe du combat national pour garder et promouvoir une ruralité vivante, alliant qualité de vie et développement économique.

Parce que la crise sociale qui a secoué notre pays ces derniers mois est née dans l'espace rural et périphérique qui ne bénéficie ni du dynamisme, ni de l'accès aux services publics et privés des métropoles, il nous semble indispensable que le Lot-et-Garonne apporte sa pierre à l'édifice.

C'est ainsi que, tout naturellement, dans le cadre du grand débat national qui s'est ouvert partout en France, le Conseil départemental, en charge des solidarités humaines et territoriales et collectivité de proximité, a souhaité faire entendre la voix de la ruralité, d'une part en donnant aux Lot-et-Garonnais la possibilité d'apporter leur contribution sur les thèmes qui intéressent leur vie quotidienne et d'autre part en versant au débat la présente contribution.

A cet égard, la reconnaissance récente par le président de la République devant les présidents de Conseils départementaux du rôle des Départements comme socle de la décentralisation et échelon de proximité indispensable est de bon augure.

La balle est désormais dans le camp du gouvernement qui doit entendre la parole de tous et traduire en actes des réponses à la colère qui s'est exprimée dans notre pays.

I – Le Département, une collectivité d'avenir dans l'espace rural

Contre toutes les formes d'exclusion économique, sociale et territoriale, le Département est perçu par nos concitoyens comme le rempart le plus légitime et le plus efficace. Avec la commune, cellule de base de notre démocratie, le Conseil départemental agit dans la proximité et l'écoute de nos concitoyens.

Il est un échelon parfaitement pertinent entre les métropoles et les grandes régions. Envisager une nouvelle fois sa suppression pour des raisons purement idéologiques déconnectées des réalités du terrain serait une hérésie dans le contexte de crise sociale et de représentativité démocratique que nous traversons.

Le Département a pu démontrer son caractère indispensable à la fois comme collectivité porteuse d'initiatives, mais également en tant que collectivité d'équilibre dans l'espace rural. Plusieurs expériences conduites en Lot-et-Garonne peuvent en témoigner : en matière d'accès aux soins, nous avons bâti la Commission départementale pour la démographie médicale (Coddem) en partenariat avec l'État et l'Ordre des Médecins pour apporter des solutions concrètes au problème de la désertification médicale. En matière d'aménagement du territoire, le Conseil départemental a été moteur dans la réalisation du Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public qui a abouti à des préconisations réalistes et concrètes pour maintenir et développer les services publics et privés en milieu rural. Enfin, en 2019, un plan départemental d'inclusion numérique a été lancé pour que le numérique joue pleinement son rôle de réseau ouvert, inclusif et profitable à tous.

Le Conseiller départemental, élu de proximité, bénéficie de la confiance de nos concitoyens. Il est à la fois un précieux relais de leurs préoccupations et une force de proposition dans l'intérêt des territoires. Il doit donc être conforté dans son statut comme dans ses missions.

Cependant, malgré sa place et son rôle reconnus dans l'espace rural en particulier, le Département a été progressivement, tout au long de ces dix dernières années, enserré dans un étau budgétaire. Ce garrot, qui s'est noué année après année, résulte de l'accroissement continu des restes à charge non compensés par l'État sur le versement des trois prestations de solidarité nationale que les Départements assument pour son compte.

Avec la baisse des dotations de l'État qui se chiffre en dizaines de millions d'euros, l'équation budgétaire est devenue tout simplement insoluble, notamment pour le Lot-et-Garonne. Cette situation frappe de manière spécifique les Départements ruraux qui peuvent, à juste titre, s'estimer victimes d'une injustice territoriale qui ne dit pas son nom. Celle-ci aboutit, aujourd'hui, à ce que les dix Départements parmi les plus riches de notre pays ont des taux de foncier bâti qui varient entre 5 et 13 %, alors que les dix Départements parmi les plus pauvres ont le même taux compris dans une fourchette entre 25 et 33 %.

Force est alors de constater que les Départements du type du nôtre sont entraînés sur une trajectoire d'appauvrissement et contraints à la fois d'alourdir la fiscalité, de réduire leurs investissements et de diminuer leurs interventions au bénéfice de nos concitoyens.

Le travail mené par le président du Conseil départemental à la tête de la Commission des Départements en difficulté, créée au sein de l'Assemblée des Départements de France, aura permis de mettre en exergue la nécessité d'un traitement particulier vis-à-vis de la trentaine de Départements ruraux qui ne bénéficient ni d'un littoral, ni d'une métropole et qui, de ce fait, disposent de faibles ressources.

Cependant, les solutions proposées à ce jour par le gouvernement, en termes de compensation financière du coût des allocations individuelles de solidarité et de prise en charge des mineurs non accompagnés, ne se sont pas révélées à la hauteur des enjeux. Par ailleurs, la mise en place dans la loi de finances pour 2019 d'un dispositif de péréquation horizontale, en faveur de laquelle nous militons ardemment, ne s'avère pas - à l'épreuve des faits - suffisant pour engager une dynamique de réduction des écarts de richesses entre Départements riches et pauvres.

Aussi, notre combat demeure plus que jamais d'actualité. Il vise à réaffirmer, sans relâche, que l'État ne peut plus se décharger sur les Départements ruraux d'une responsabilité qui lui incombe en propre. Pour dénouer enfin l'écheveau de nos compétences respectives et de leurs implications financières, nous lui lançons donc un appel pressant pour qu'il ouvre la voie à un nouvel acte de décentralisation.

II – Pour un acte III de la décentralisation

A chaque fois que l'État a fait avancer la décentralisation, il a fait progresser le pays. C'est au plus près des besoins de nos concitoyens que les collectivités territoriales sont les mieux à même d'y répondre de manière satisfaisante.

Les Lot-et-Garonnais ne demandent pas moins de collectivités, mais ils veulent plus de clarté et davantage de simplicité dans l'organisation territoriale de notre pays. C'est pourquoi, il est indispensable d'impulser un nouvel élan de décentralisation 37 ans après les lois Defferre et 15 ans après l'acte II mis en œuvre par le gouvernement Raffarin. La solution à nos problèmes passera nécessairement par plus de transferts et de clarification des compétences. Ce nouvel acte de décentralisation doit marquer une confiance sincère et véritable dans les intelligences locales.

Si nous sommes particulièrement attachés au principe d'égalité républicaine, nous pensons que l'uniformité des politiques publiques ne répond plus de manière optimale à la diversité des situations locales. Nous revendiquons un droit à la différenciation qui permette d'adapter les politiques départementales aux contextes locaux et aux besoins spécifiques de nos concitoyens.

En corollaire, nous demandons l'application du principe de subsidiarité en confiant aux Départements les compétences non régaliennes qui s'exercent de manière la plus pertinente et efficace à leur échelle et leurs financements.

Nous demandons aussi l'instauration d'un véritable droit à l'expérimentation en conférant aux Conseils départementaux une capacité d'initiative locale dans le champ de leurs compétences.

Une loi de financement des collectivités locales non prescriptive devra être votée chaque année après un réel travail de concertation avec les représentants des différents niveaux de collectivités locales.

Enfin, il ne peut y avoir de réelle décentralisation sans une autonomie fiscale et financière réelle. Les projets du Gouvernement concernant la réforme de la fiscalité locale (transfert de la TFPB perçue par les Départements vers le bloc communal, évolution envisagée de la CVAE vers les EPCI... remplacées par le versement de dotations issues de taxes nationales maîtrisées par l'État) viendront fragiliser l'autonomie financière des Départements sans pour autant redonner aux plus pauvres les marges de manœuvres attendues, en totale contradiction avec le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

Il paraît aujourd'hui nécessaire d'engager une vaste réforme fiscale à l'échelle nationale en révisant les 214 taxes et impôts afin d'en améliorer l'efficacité, la visibilité, la destination dans un souci premier de justice sociale, territoriale et fiscale.

III – Nos propositions pour un « plan Marshall » de la ruralité

A travers sa contribution, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne réaffirme cinq défis prioritaires dans l'espace rural aujourd'hui. Ces enjeux ont été constamment rappelés par les administrés, les élus locaux et les forces vives du territoire et ils sont assortis de propositions concrètes pour mettre en œuvre un véritable « new deal » départemental :

1) Des solidarités humaines et sociales renforcées en proximité, et simplifiées dans leur accès

- Réunir l'ensemble des partenaires institutionnels au sein d'une agence départementale des solidarités, placée sous le pilotage du Conseil départemental. L'agence mettra en place un référent unique pour simplifier le parcours de chaque usager. Elle permettra de coordonner les financements croisés et favorisera l'émergence d'un pilotage unifié et d'une vision d'ensemble des politiques sociales.
- Associer pleinement les Départements aux politiques sociales : fixation des objectifs, des conventions collectives, des normes.... A ce titre, les Départements devraient pouvoir siéger avec voix délibérative aux seins des conseils d'administration des CAF
- Accompagner une préfiguration par les Départements d'une Allocation Unique d'Insertion et de soutien dès 2020.
- Renouveler « l'État providence » créé au 20^{ème} siècle en s'appuyant sur les Départements, acteurs essentiels des politiques du vieillissement, du handicap, de l'insertion, de l'enfance et de la famille.
- Renforcer le maillage des secteurs santé-sanitaire et social afin de disposer d'une offre de soins et d'accompagnement de proximité et de qualité.
- Favoriser l'engagement citoyen (associatif notamment) par la mise en place d'une reconnaissance de l'État pour le temps passé au service de la communauté et dans l'intérêt général : défiscalisation, validation de trimestres pour la retraite, etc.

2) Mettre en place une ingénierie territoriale unifiée, dynamisant le développement local et l'innovation

- Développer l'ingénierie dans chaque département en réunissant les partenaires institutionnels afférents sous le pilotage du Conseil départemental.

- Organiser autour de ce pôle ingénierie, une plateforme unifiée des différents dispositifs d'aide aux territoires actuellement gérés par l'État et les Départements. A l'heure où l'État dispose de plus de 1000 contrats différents d'aide aux territoires (FSIL, DETR, contrats de ruralité, volet territorial du CPER....), nous proposons de les réunir en un accompagnement unifié avec celui du Département, plus lisible, plus simple et plus réactif en vue de coordonner les financements croisés, de mutualiser l'instruction des dossiers, d'augmenter l'effet de levier et de confier au Département un chef de filât sur les aides aux territoires.
- Cibler une partie de la DETR sur les actions prioritaires définies par les Schémas départementaux d'accès des services au public (installation de commerces multi-services notamment).

3) Améliorer les conditions de vie en zone rurale en développant les mobilités, l'accès au logement et aux services

- Soutien renforcé aux commerces en milieu rural en facilitant l'accès aux crédits bancaires, mais aussi en intervenant directement pour les commerces situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale.
- Extensions des ZEP-R (Zone d'Éducation Prioritaire Rurale) ouvrant les mêmes droits qu'en ZEP.
- Elargissement du plan national de revitalisation des centres villes (actuellement trop limité, peu de centres villes peuvent y prétendre).
- Doter les bénévoles de certains secteurs en ZRR d'un véritable statut facilitant l'engagement local (contrat de bénévole associatif).
- Dispositions spécifiques et soutien renforcé pour les bailleurs sociaux locaux construisant ou rénovant en ZRR.
- Soutien renforcé à la transition énergétique en milieu rural et/ou en ZRR.
- Maintien de services publics de proximité et de qualité, modernes et performants correspondant aux attentes et besoins des populations. Effort particulier en ce qui concerne la lutte contre la désertification médicale.
- Enfin, si la nécessité de placer la transition écologique au cœur des politiques publiques est désormais incontestable, il est indispensable d'accompagner les citoyens et les acteurs socio-économiques dans cette évolution pour la rendre juste et socialement acceptable.

4) Développer les infrastructures et les usages numériques

- Porter un effort particulier en matière d'infrastructures routières et ferroviaires pour les zones rurales : mise en œuvre d'un plan de rattrapage et d'une politique de grands travaux pour un véritable désenclavement des territoires ruraux. Respect par l'État des engagements pris dans le cadre des CPER.
- Réforme des CPER pour y intégrer un volet obligatoire « territoires ruraux » doté de moyens spécifiques ; participation forte dans ce cadre de l'État pour le financement des équipements et infrastructures structurantes d'intérêt local, notamment routières (actuellement moins de 10% des financements des CPER).
- Très Haut Débit : engagements sur l'avenir du Plan France Très Haut Débit : le soutien de l'État est indispensable à la poursuite des investissements, en particulier pour les départements les plus pauvres. Prise en charge par le prochain cahier des charges du Plan France Très Haut Débit de la richesse relative des territoires pour concentrer les moyens vers les départements les plus pauvres et ruraux.
- Accélération de la couverture des zones blanches en matière de téléphonie mobile.

5) Des Départements performants, moteurs de nouvelles synergies locales

- Renforcement des coopérations et des mutualisations entre les différents niveaux de collectivités. Le Département de Lot-et-Garonne a pris l'initiative de créer la Conférence des Territoires qui rassemble le Conseil départemental, l'association des Maires et les intercommunalités pour concerter toutes les politiques structurantes d'intérêt départemental.
- Instauration d'instance de concertation réelle avec l'État en amont des prises de décision. Cette instance doit être un lieu d'échanges et de partage entre les différents niveaux de collectivités à l'image de l'initiative « Territoires Unis » prise conjointement par l'ADF, l'AMF et l'ARF. La Conférence Nationale des Territoires mise en place par le Gouvernement a aujourd'hui démontré ses limites.
- Inscrire dans la loi, l'obligation d'investir un euro dans les territoires ruraux pour tout euro dépensé en zone urbaine.

Afin de permettre la réalisation de ces objectifs, des corrections à la loi NOTRe devraient permettre aux Départements :

- d'intervenir dans **l'économie mixte locale** par le biais de l'attractivité départementale.
- d'intervenir dans **la politique d'aides à l'agriculture**, si la situation économique et sociale le justifie et en dehors de toute convention avec la Région.

Enfin, à l'heure où la démocratie représentative fait l'objet d'une défiance accrue dans notre République, il devient indispensable de renforcer, à tous les niveaux, l'implication des citoyens à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Désireux d'accompagner cette demande sociale et citoyenne, le Conseil départemental, collectivité de proximité par excellence, se propose de développer de nouveaux outils qui concourent à la mise en œuvre d'une véritable démocratie participative à l'échelle du Lot-et-Garonne. De nombreuses collectivités ont annoncé leur intention de faire de même.

Sans remettre en cause le principe de démocratie représentative qui fonde le système démocratique de notre République, cette évolution citoyenne doit désormais s'étendre à l'État et à ses satellites.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, REUNI EN SESSION LE 8 MARS 2019, ADOPTE LA MOTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE AU GRAND DEBAT NATIONAL.